



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.45-NEUSE/MALI/ANTBA/KAMPU/UZBEK

Notification
aux Etats signataires et adhérents à la
Convention sur le commerce international des espèces
de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),
conclue à Washington le 3 mars 1973

I. Ratification par le Royaume du Cambodge

Le 4 juillet 1997, le Royaume du Cambodge a déposé auprès du gouvernement suisse un instrument de ratification de la CITES. Conformément à son article XXII, paragraphe 2, la Convention, amendée à Bonn le 22 juin 1979, entrera en vigueur pour le Royaume du Cambodge 90 jours après le dépôt de l'instrument de ratification, soit le 2 octobre 1997.

II. Adhésion de Antigua-et-Barbuda

Le 8 juillet 1997, Antigua-et-Barbuda a déposé auprès du gouvernement suisse un instrument d'adhésion à la CITES. Conformément à son article XXII, paragraphe 2, la Convention, amendée à Bonn le 22 juin 1979, entrera en vigueur pour Antigua-et-Barbuda 90 jours après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 6 octobre 1997.

III. Adhésion de la République d'Ouzbékistan

Le 10 juillet 1997, la République d'Ouzbékistan a déposé auprès du gouvernement suisse un instrument d'adhésion à la CITES. Conformément à son article XXII, paragraphe 2, la Convention, amendée à Bonn le 22 juin 1979, entrera en vigueur pour la République d'Ouzbékistan 90 jours après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 8 octobre 1997.

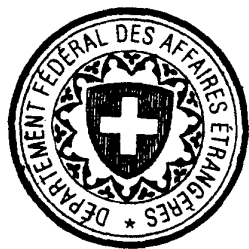
IV. Approbations de l'amendement de Gaborone

Les Etats suivants, parties à la Convention, ont déposé auprès du gouvernement suisse un instrument d'approbation de l'amendement de l'article XXI de la Convention, adopté le 30 avril 1983 à Gaborone:

Antigua-et-Barbuda	le 8 juillet 1997
la République du Mali	le 4 août 1997
la Nouvelle-Zélande	le 4 août 1997

L'amendement n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux gouvernements des Etats signataires et adhérents, en application de l'article XXV, paragraphe 2, de la CITES.



Berne, le 11 septembre 1997